

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

F



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

REP20/EURO

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-troisième session

Siège de la FAO, Rome (Italie)

6-11 juillet 2020

RAPPORT DE LA TRENTE ET UNIÈME SESSION DU COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'EUROPE

Almaty (Kazakhstan)

30 septembre - 4 octobre 2019

TABLE DES MATIÈRES

Résumé et état d'avancement des travaux	page ii
Liste des sigles	page v
Rapport de la trente et unième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe	page 1

Paragraphes

Introduction	1
Ouverture de la session	2 - 5
Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	6 - 7
Discours d'ouverture – Fraude alimentaire: traitement des risques, prévention et mesures de lutte (point 2 de l'ordre du jour).....	8 - 14
Situation de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans les pays de la région – Questions actuelles et questions nouvelles (point 3.1 de l'ordre du jour)	15 - 20
L'avenir de la sécurité sanitaire des aliments: conclusions de la première Conférence internationale FAO/OMS/UA sur la sécurité sanitaire des aliments et du Forum international sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce – Suite à donner (point 3.2 de l'ordre du jour)	21 - 28
Situation de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans les pays de la région: utilisation de la plateforme en ligne de partage des informations sur les systèmes de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments – Informations disponibles, plans futurs et perspectives (point 3.3 de l'ordre du jour)	29 - 37
Utilisation des normes du Codex dans la région (point 4 de l'ordre du jour).....	38 - 48
Questions émanant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex (point 5 de l'ordre du jour)	49 - 57
Travaux du Codex présentant un intérêt pour la région (point 6 de l'ordre du jour)	58 - 74
Mise en œuvre du Plan stratégique du Codex 2014-2019 (point 7.1 de l'ordre du jour)	75 - 85
Plan stratégique du Codex pour 2020-2025 – Feuille de route pour la mise en œuvre (point 7.2 de l'ordre du jour)	86 - 100
Plan de travail du Codex dans le domaine de la communication (point 8 de l'ordre du jour)	101 - 104
Politique linguistique au sein du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe (point 9 de l'ordre du jour).....	105 - 110
Nomination du Coordonnateur (point 10 de l'ordre du jour)	111 - 113
Questions diverses (point 11 de l'ordre du jour)	114
Date et lieu de la prochaine session (point 12 de l'ordre du jour)	115

Annexes

Annexe I – Liste des participants	page 17
Annexe II – Activités à mener dans la région couverte par le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe, en 2020-2021, à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025	page 24
Annexe III – Plan de communication régional du Codex pour 2020-2025	page 26

RÉSUMÉ ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Partie responsable	Objectif	Texte/Sujet	Par.
CAC (43 ^e session)	Nomination	Le Comité est convenu, à l'unanimité, de recommander qu'à sa quarante-troisième session, la Commission reconduise le Kazakhstan dans ses fonctions de Coordonnateur pour l'Europe, pour un deuxième mandat.	112
FAO/OMS, Secrétariat du Codex, Membres	Information/ Action	<u>Discours d'ouverture</u> Le Comité a reconnu l'importance du problème de la fraude alimentaire qui avait une incidence sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments dans la région, a souligné qu'il fallait améliorer les interventions dans ce domaine et renforcer la coopération dans l'ensemble des secteurs et dans tous les pays et a reconnu que le Codex pouvait jouer un rôle important à cet égard.	14
FAO/OMS, Secrétariat du Codex, Membres	Information/ Action	<u>Situation de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans les pays de la région: questions actuelles et questions nouvelles</u> Le Comité est convenu d'appeler l'attention de la Commission et de ses organes subsidiaires sur l'utilité de l'enquête et la pertinence des questions recensées dans la région, à savoir: 1) la fraude, 2) la résistance aux antimicrobiens, 3) les contaminants et les additifs alimentaires et 4) le changement climatique; et il a encouragé les Membres à participer activement aux travaux du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens.	20
		<u>L'avenir de la sécurité sanitaire des aliments: conclusions de la première Conférence internationale FAO/OMS/UA sur la sécurité sanitaire des aliments et du Forum international sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce – Suite à donner</u> Le Comité s'est engagé à encourager les autorités concernées à soutenir les efforts visant à faire inscrire la sécurité sanitaire des aliments à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée mondiale de la Santé, en mai 2020, et a recommandé que la pérennité du financement des avis scientifiques qui permettent d'étayer l'établissement des normes du Codex soit assurée, et cela, sur le budget de base des organisations mères.	28
		<u>Situation de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans les pays de la région: utilisation de la plateforme en ligne de partage des informations sur les systèmes de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments – Informations disponibles, plans futurs et perspectives</u> Le Comité a demandé aux États Membres de maintenir à jour les informations publiées sur la plateforme et de tirer le meilleur parti de toutes celles qui y figuraient.	37
FAO/OMS, Secrétariat du Codex	Information/ Action	<u>Utilisation des normes du Codex dans la région</u> Le Comité a indiqué que les normes relatives aux produits, les directives du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires et les normes des comités qui ont été ajournés sine die, pourraient faire l'objet des prochaines enquêtes; et il a souligné qu'avant d'entreprendre de nouveaux travaux, il était important qu'un large consensus soit obtenu à leur sujet et qu'une évaluation critique soit menée, afin que les Membres du Codex soient plus susceptibles d'en mettre à profit les conclusions.	48
Secrétariat du Codex, CCFA	Action	<u>Questions émanant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex</u> Le Comité a confirmé que l'utilisation d'additifs alimentaires n'était pas justifiée d'un point de vue technologique pour les aliments relevant de la <i>Norme sur la chanterelle fraîche</i> (norme régionale	57

Partie responsable	Objectif	Texte/Sujet	Par.
		européenne) (CXS 40R-1981) et il est convenu de demander au Comité du Codex sur les additifs alimentaires de prendre cette information en compte lors de l'harmonisation des dispositions relatives aux additifs alimentaires figurant dans la Norme générale pour les additifs alimentaires avec celles de la norme CXS 40R-1981.	
Coordonnateur régional, Membres, CCEXEC/CAC	Information/ Action	<u>Travaux du Codex présentant un intérêt pour la région</u> Le Comité a réaffirmé sa position concernant l'avant-projet de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol et a invité instamment les représentants des Membres au sein des organes directeurs de la FAO et de l'OMS à demander un financement durable, prévisible et suffisant pour la fourniture d'avis scientifiques à l'appui des travaux du Codex.	74
Coordonnateur régional, Membres, Secrétariat du Codex, FAO/OMS	Information/ Action	<u>Mise en œuvre du Plan stratégique du Codex 2014-2019</u> Le Comité a pris note des activités menées à bien dans le cadre du Plan stratégique du Codex pour 2014-2019, soulignant qu'il était important de s'inspirer des enseignements tirés de leur suivi et de leur exécution aux fins de la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2020-2025.	85
Membres, Coordonnateur régional, CCEXEC, Secrétariat du Codex, FAO/OMS	Information/ Action	<u>Plan stratégique du Codex pour 2020-2025 – Feuille de route pour la mise en œuvre</u> Le Comité a fait part de son engagement en faveur de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025 et il est convenu qu'au cours des deux prochaines années la priorité serait donnée à la mise en œuvre des activités visant à concrétiser les objectifs stratégiques 1 (problèmes actuels et problèmes naissants) et 2 (normes fondées sur la science et sur l'analyse des risques) du Plan stratégique.	100
Coordonnateur régional, Membres, Secrétariat du Codex	Action	Le Comité est convenu d'adopter le <u>Plan de communication régional du Codex pour 2020-2025</u> .	104, Annexe III
Secrétariat du Codex, CAC	Action	<u>Politique linguistique au sein du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe</u> Le Comité est convenu d'ajouter le russe à ses langues de travail officielles, notant que si la Commission approuvait cette proposition, le Secrétariat proposerait des moyens permettant de couvrir les frais supplémentaires de manière durable.	110
Membres, Coordonnateur régional, Secrétariat du Codex, FAO/OMS	Action	<u>Activités à mener dans la région couverte par le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe, en 2020-2021, à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025:</u> Collecter des informations plus précises sur les problèmes actuels, naissants et cruciaux auxquels sont confrontés les pays, en utilisant et en ajustant les mécanismes existants (1.1.1); Créer un registre des informations disponibles sur la fraude alimentaire, y compris les coordonnées des points de contact et les lignes directrices concernant la présentation des informations (1.1.2); Utiliser les informations disponibles actuellement sur la définition des priorités, et qui peuvent être obtenues auprès des comités du Codex (1.2.1); Choisir un thème à partir des appels à fourniture de données des organes d'experts scientifiques de la FAO et de l'OMS, en vue d'une approche coordonnée qui serait élaborée dans le cadre d'un programme pilote mené par la région Europe (2.2.1);	Annexe II

Partie responsable	Objectif	Texte/Sujet	Par.
		<p>Contribuer à l'élaboration, en 2020, d'un projet de résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé ayant trait à la sécurité sanitaire des aliments, tel que proposé dans la lettre adressée au Directeur général de l'OMS¹ par les États Membres de l'UE et par d'autres pays (2.3.1);</p> <p>Communiquer avec les pays et les missions basées à Genève en vue d'assurer l'adoption, en 2020, de la résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé ayant trait à la sécurité sanitaire des aliments (2.3.2).</p>	

¹ CX/EURO 19/31/CRD4.

LISTE DES SIGLES

CAC	Commission du Codex Alimentarius
CCEURO	Comité de coordination FAO/OMS pour l'Europe
CCEXEC	Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius
CCFA	Comité du Codex sur les additifs alimentaires
CCFICS	Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires
CCGP	Comité du Codex sur les principes généraux
CCNASWP	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest
CCPFV	Comité du Codex sur les fruits et légumes traités
CCRVDF	Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments
CE	Commission européenne
CRD	Document de séance
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
INFOSAN	Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments
JECFA	Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires
LMR	Limite maximale de résidus
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la Santé
UA	Union africaine
UE	Union européenne

INTRODUCTION

1. Le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe (CCEURO) a tenu sa trente et unième session à Almaty (Kazakhstan), du 30 septembre au 4 octobre 2019, à l'aimable invitation du Gouvernement de la République du Kazakhstan. Mme Nailya Karsybekova, Coordonnatrice régionale du Comité, a présidé la session, à laquelle ont assisté 30 États Membres et une organisation membre de la région Europe, deux États Membres extérieurs à la région, deux organisations ayant le statut d'observateur ainsi que des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Secrétariat du Codex. La liste complète des participants figure à l'annexe I.

OUVERTURE DE LA SESSION²

2. La Présidente a souhaité la bienvenue aux délégués et a ouvert la session.
3. Mme Aktayeva Iyazat, Vice-Ministre de la santé de la République du Kazakhstan, a prononcé l'allocution d'ouverture, a souhaité la bienvenue aux délégués et a souligné que leur participation active à la trente et unième session du Comité contribuerait de manière appréciable à la résolution de divers problèmes dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et, ainsi, à l'amélioration de la santé des personnes et de la santé publique.
4. M. Dauren Oshakbayev, Fonctionnaire principal chargé de programme (Bureau de liaison et de partenariat de la FAO au Kazakhstan), et M. Peter Sousa Hoejskov, Fonctionnaire technique chargé de la sécurité sanitaire des aliments et des zoonoses (Bureau régional de l'OMS pour l'Europe), ont souhaité la bienvenue aux participants au nom de la FAO et de l'OMS, respectivement.
5. Ont également pris la parole: M. Utegulov Arman Karimovich, Vice-Président du Comité de contrôle et de surveillance vétérinaires du Ministère de l'agriculture de la République du Kazakhstan; Mme Lyudmila Byurabekova, Présidente du Comité de contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des biens et services du Ministère de la santé de la République du Kazakhstan; M. Guilherme Antonio da Costa Jr., Président de la Commission du Codex Alimentarius (par message vidéo préenregistré); et M. Steve Wearne, Vice-Président de la Commission du Codex Alimentarius.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)³

6. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire, tel qu'il figure dans le document portant la cote CX/EURO 19/31/1.
7. Le Comité est convenu d'établir un groupe de travail intrasession ouvert à tous les Membres et observateurs, présidé par le Royaume-Uni et travaillant en anglais, en espagnol, en français et en russe, qui a été chargé d'examiner le point 7.2 de l'ordre du jour, en tenant compte des observations écrites reçues et de toute autre information pertinente (concernant les points 6 et 8 de l'ordre du jour, par exemple) et de préparer un rapport contenant des recommandations, pour examen en séance plénière.

DISCOURS D'OUVERTURE – FRAUDE ALIMENTAIRE: TRAITEMENT DES RISQUES, PRÉVENTION ET MESURES DE LUTTE (point 2 de l'ordre du jour)⁴

8. Le représentant de la FAO, s'exprimant au nom de la FAO et de l'OMS, a présenté le point 2 de l'ordre du jour. Elle a rappelé qu'un processus de revitalisation des comités FAO/OMS de coordination était en cours et que le discours d'ouverture était destiné à stimuler le débat et le partage d'informations sur une question d'actualité intéressant la région, liée à la sécurité sanitaire des aliments et aux travaux du Codex.
9. Le discours d'ouverture, qui a été prononcé par M. Paul Brereton, Directeur des alliances stratégiques auprès de la Queen's University de Belfast (Royaume-Uni), avait pour thème la «fraude alimentaire: traitement des risques, prévention et mesures de lutte». M. Brereton a donné une vue d'ensemble des principales questions liées à la fraude alimentaire, concernant notamment les politiques, la répression, les consommateurs et les parties prenantes du secteur. Il a présenté l'état actuel des connaissances ainsi que des stratégies axées sur la nécessité de définir une approche préventive et plus proactive. De nouvelles technologies sont en cours d'élaboration. Elles permettront de mettre en place des procédures de vérification plus efficaces et moins coûteuses et d'obtenir des mégadonnées qui faciliteront le recensement des domaines à haut risque dans lesquels les parties prenantes pourront intervenir. Les points suivants ont été mis en évidence:
 - i) la fraude alimentaire est un problème transnational et mondial, qui a des incidences sur l'économie agroalimentaire locale et sur la santé et la confiance des consommateurs;

² CRD2 (allocutions d'ouverture).

³ CX/EURO 19/31/1.

⁴ CX/EURO 19/31/2; CRD3 (présentation liminaire de M. Paul Brereton); CRD5 (observations de l'Union européenne); CRD6 (observations du Royaume-Uni: informations sur un réseau virtuel d'analyse de l'authenticité des aliments); CRD7 (observations de la Norvège).

- ii) il faut mettre au point un ensemble de termes, de définitions et de normes communs;
- iii) il faut que le secteur dispose de règles équitables et que des poursuites soient engagées de manière rigoureuse contre la fraude, dans le cadre de normes claires et au moyen de méthodes pratiques et d'outils au service de la prévention et de la prévision;
- iv) les autorités de contrôle des aliments doivent disposer de méthodes solides et validées;
- v) les nouvelles méthodes de partage des données et de prévision aideront les parties prenantes à cibler les ressources;
- vi) il faut que les parties prenantes échangent les informations et les pratiques optimales. À cet égard, des moyens techniques et des informations sont disponibles, en accès libre pour une bonne part;
- vii) il faut adopter des approches multipartites, interdisciplinaires et transnationales afin de ne pas se laisser distancer par les fraudeurs et de protéger l'intégrité de l'approvisionnement alimentaire.

Débat

10. Suite au discours d'ouverture, les observations et points de vue suivants ont été formulés:

- i) les autorités de contrôle officielles ont affirmé qu'il était important de lutter contre la fraude alimentaire et ont communiqué des informations sur une série d'initiatives et sur les réseaux actifs dans la région;
- ii) dans la région, les produits le plus souvent frelatés sont les boissons alcoolisées, les jus, la viande, l'huile d'olive, le lait et les produits laitiers, le beurre et le miel;
- iii) la fraude alimentaire est un problème transnational, qui peut avoir des incidences sur la sécurité sanitaire des aliments, miner la confiance des consommateurs et limiter le développement économique;
- iv) la lutte contre la fraude alimentaire doit être reconnue comme faisant partie intégrante des systèmes officiels de contrôle des aliments, mais les Membres ont noté qu'il fallait peut-être tenir compte de certains aspects à cet égard, notamment de la nécessité de renforcer la confiance entre les autorités, les entreprises et les commerçants;
- v) les pays ont indiqué que, dans de nombreux cas, il existait des obligations juridiques, dont la mise en œuvre demeurait néanmoins difficile;
- vi) la lutte contre la fraude alimentaire exige une répression énergique et il est important que les sanctions appliquées soient proportionnelles aux gains obtenus de la fraude, afin de protéger les entreprises (honnêtes) et les consommateurs et pour permettre ainsi aux entreprises d'exercer leur activité dans des conditions équitables;
- vii) la lutte contre la fraude alimentaire ne doit pas se limiter à la gestion des crises: elle exige des approches proactives et préventives, notamment l'échange d'informations et de données entre les parties prenantes, les secteurs et les pays concernés;
- viii) il est important de disposer de méthodes de détection en laboratoire rigoureuses et il faut renforcer les connaissances et les capacités en matière de techniques de laboratoire;
- ix) il a été souligné qu'il fallait améliorer les connaissances sur la fraude alimentaire en partageant les informations et les données disponibles, par les voies de communication convenues, entre les organismes publics et avec les différentes branches du secteur (au sein de chaque pays et entre les pays)⁵;
- x) la lutte contre les problèmes de fraude alimentaire exige l'adoption de nouvelles méthodes de travail, notamment des méthodes d'évaluation des risques plus efficaces (pour l'appréciation des menaces, par exemple), une action de sensibilisation, des mesures de détection et la mise en œuvre d'interventions adaptées;
- xi) un certain nombre de ressources utiles sont disponibles, en particulier le réseau virtuel d'analyse de l'authenticité des aliments du Royaume-Uni⁶.

11. Le Comité a reconnu que le Codex pouvait avoir un rôle important dans la lutte contre la fraude alimentaire, en particulier en ce qui concerne le renforcement de la collaboration entre les pays, et qu'il pouvait apporter un appui à de nouveaux travaux visant à élaborer une terminologie et des définitions communes. Il a encouragé le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des

⁵ Voir, par exemple, le réseau de connaissances de l'Union européenne sur la fraude alimentaire, qui est ouvert aux États Membres et aux autres pays européens: SANTE-FOOD-FRAUD@ec.europa.eu.

⁶ <http://www.foodauthenticity.uk/>.

exportations alimentaires à achever ces travaux, dont le Comité du Codex sur les principes généraux pourrait examiner les conclusions.

12. La représentante de la FAO a remercié le Comité d'avoir mené ce débat très instructif, qui intéressait les activités de la FAO et de l'OMS consacrées au renforcement des capacités. Elle a indiqué au Comité qu'une réunion interne sur la fraude alimentaire se tiendrait du 4 au 7 novembre 2019, au Siège de la FAO, afin d'examiner les principaux éléments qui pourraient contribuer à définir la fraude alimentaire et de recenser les éléments, les institutions et les mécanismes qu'un pays devrait mettre en place pour lutter efficacement contre ce problème.
13. Le représentant de l'OMS a encouragé les États Membres du Comité à utiliser les réseaux et les mécanismes existants pour partager des informations sur la fraude alimentaire entre les pays, notamment le Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN).

Conclusion

14. Le Comité s'est félicité de l'inclusion d'un discours d'ouverture en tant que point permanent de l'ordre du jour et:
 - i) a reconnu l'importance du problème de la fraude alimentaire qui avait une incidence sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments dans la région;
 - ii) a souligné qu'il fallait améliorer les interventions dans ce domaine et renforcer la coopération dans l'ensemble des secteurs et dans tous les pays pour lutter contre la fraude alimentaire;
 - iii) a reconnu que la fraude alimentaire n'était pas un sujet nouveau, mais que, en raison de l'évolution de la situation et des chaînes d'approvisionnement alimentaire, il fallait adopter de nouvelles méthodes de travail pour traiter ce problème complexe;
 - iv) a reconnu que le Codex pouvait jouer un rôle important et faciliter les débats mondiaux à l'appui des efforts menés par les pays pour lutter contre la fraude alimentaire.

SITUATION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE ET DE LA QUALITÉ DES ALIMENTS DANS LES PAYS DE LA RÉGION: QUESTIONS ACTUELLES ET QUESTIONS NOUVELLES (point 3.1 de l'ordre du jour)⁷

15. Le représentant de l'OMS, s'exprimant au nom de la FAO et de l'OMS, a informé le Comité que le point 3.1 de l'ordre du jour permettait de faciliter la tenue d'un débat ciblé sur les questions et priorités nouvelles de la région en matière de sécurité sanitaire des aliments. Il s'agissait d'appeler l'attention du Comité sur les nouvelles questions intéressant la sécurité sanitaire et la qualité des aliments et sur la situation générale de la région à cet égard. Le représentant de l'OMS a confirmé que les informations fournies avaient étayé les efforts consentis par la FAO et par l'OMS aux fins du renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments et de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025, en particulier de son objectif stratégique 1 (Réagir rapidement aux problèmes actuels, naissants et cruciaux).
16. Le représentant de l'OMS a présenté les questions actuelles et les questions nouvelles que l'enquête avait permis de dégager et il a évoqué celles qui avaient été le plus souvent mises en avant par les États Membres, à savoir la fraude alimentaire, la résistance aux antimicrobiens et les contaminants et additifs alimentaires.

Débat

17. Les Membres se sont dits favorables dans l'ensemble à la réalisation d'une enquête sur les questions nouvelles.
18. Les Membres ont reconnu que le changement climatique était aussi une question d'apparition récente, souvent signalée par les États Membres de la région et, à cet égard, l'attention a été appelée sur l'allocution, portant sur la gestion de la sécurité sanitaire des aliments dans un contexte d'accélération du changement climatique, qui avait été prononcée en ouverture de la quinzième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest et dont le contenu était d'importance mondiale et méritait d'être partagé par l'ensemble des Membres du Codex.
19. La résistance aux antimicrobiens ayant été indiquée comme l'une des questions nouvelles les plus importantes, les Membres ont été encouragés à participer aux travaux du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens, dont la prochaine session se tiendra du 9 au 13 décembre 2019, en République de Corée.

⁷ CX/EURO 19/31/3; CRD5 (observations de l'Union européenne), [CX/NASWP 19/15/CRD1](#).

Conclusion

20. Le Comité:

- i) a noté que les résultats de l'enquête étaient utiles pour orienter la planification stratégique et opérationnelle aux niveaux mondial, régional et national, notamment la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025;
- ii) est convenu d'appeler l'attention de la Commission et de ses organes subsidiaires sur l'utilité de l'enquête et la pertinence des questions recensées dans la région, à savoir: 1) la fraude, 2) la résistance aux antimicrobiens, 3) les contaminants et les additifs alimentaires et 4) le changement climatique;
- iii) a noté qu'il fallait encourager les Membres de la région à mettre en commun les informations et les bonnes pratiques aux fins du traitement des questions nouvelles communes;
- iv) a noté qu'il fallait encourager la coopération entre les Membres, les organismes publics et les organisations de recherche scientifique, aux fins du traitement des questions nouvelles;
- v) a encouragé les Membres à participer activement aux travaux du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens.

L'AVENIR DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS: CONCLUSIONS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE FAO/OMS/UA SUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS ET DU FORUM INTERNATIONAL SUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS ET LE COMMERCE – SUITE À DONNER (point 3.2 de l'ordre du jour)⁸

- 21. La représentante de la FAO, s'exprimant au nom de la FAO et de l'OMS, a présenté le point 3.2 de l'ordre du jour et appelé l'attention du Comité sur le document de synthèse du Président et sur la Déclaration conjointe FAO/OMS/OMC qui avaient été publiés, respectivement, à la suite de la première Conférence internationale FAO/OMS/UA sur la sécurité sanitaire des aliments, tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), et du Forum international sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce, tenu à Genève (Suisse). Ces manifestations, organisées sous le thème commun «L'avenir de la sécurité sanitaire des aliments – Mettre les connaissances en application pour les populations, les économies et l'environnement», visaient à: 1) arrêter les principales mesures et stratégies destinées à relever les défis actuels et futurs en matière de sécurité sanitaire des aliments à l'échelle mondiale; et 2) renforcer l'engagement, au plus haut niveau politique, afin de mettre davantage l'accent sur la sécurité sanitaire des aliments dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- 22. La présence de hauts fonctionnaires en provenance de nombreux pays, ainsi que de l'Union africaine (UA), de la FAO, de l'OMS et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a montré que la sécurité sanitaire des aliments était considérée comme une priorité importante, sans laquelle les objectifs de développement durable ne pourraient pas être réalisés. Les deux manifestations ont permis de mettre en lumière toute la pertinence que conservait le Codex Alimentarius en tant qu'organe de référence international dans le domaine des normes alimentaires ainsi que l'importance de l'harmonisation des exigences nationales en matière de sécurité sanitaire des aliments avec les normes du Codex. Elles ont aussi encouragé les membres à participer aux travaux du Codex afin que ces normes restent pertinentes et à jour.
- 23. La représentante de la FAO a souligné que la FAO et l'OMS s'étaient engagées à tirer parti de la dynamique créée par ces deux manifestations internationales sur la sécurité sanitaire des aliments et à aider les Membres à appeler davantage l'attention sur la sécurité sanitaire des aliments, ainsi qu'à renforcer la mobilisation autour de cette question en élaborant par exemple un plan mondial d'action. Ainsi, il est important que la sécurité sanitaire des aliments soit inscrite à l'ordre du jour des organes directeurs de l'OMS et de la FAO, aussi bien au niveau mondial que régional, et que les Membres se mobilisent à cette fin. La représentante de la FAO a informé le Comité que l'Union européenne et un certain nombre de Membres du Codex d'autres régions avaient adressé une lettre au Directeur général de l'OMS (CX/EURO 19/31/CRD4) dans laquelle ils exhortaient l'organe directeur de l'OMS à accorder un regain d'attention à la sécurité sanitaire des aliments et demandaient l'inscription d'un point sur la sécurité sanitaire des aliments à l'ordre du jour de la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif de l'OMS (février 2020) et de la soixante-quatorzième Assemblée mondiale de la Santé (mai 2020).

Débat

- 24. Les Membres ont pris note des principaux messages contenus dans le document de synthèse du Président de la première Conférence internationale FAO/OMS/UA sur la sécurité sanitaire des aliments et dans la Déclaration conjointe FAO/OMS/OMC issue du Forum international sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce. Ces messages serviront de références en vue d'activités futures visant à faire valoir les questions

⁸ CX/EURO 19/31/4; CRD4 (Lettre adressée au Directeur général de l'OMS); CRD5 (observations de l'Union européenne).

relatives à la sécurité sanitaire des aliments et à garantir un engagement politique et des investissements soutenus en faveur du renforcement des systèmes de contrôle des aliments.

25. Un Membre a mis en avant la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition et a souligné l'importance des approches multisectorielles pour améliorer la sécurité sanitaire des aliments. Il a informé le Comité des activités qui étaient menées dans la région en vue de l'établissement d'un centre de référence de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens, insistant par ailleurs sur la nécessité de renforcer les capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments et de résistance aux antimicrobiens.
26. Les Membres et les observateurs ont souligné qu'il était important que la sécurité sanitaire des aliments soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée mondiale de la Santé, en mai 2020, en vue de l'adoption d'une résolution sur la sécurité sanitaire des aliments. Les Membres ont insisté sur le fait que les autorités sanitaires de leurs pays respectifs et leurs missions permanentes à Genève devaient soutenir cette initiative sans attendre. Les Membres d'autres ministères que ceux qui sont responsables de la santé ont été encouragés à collaborer avec leurs homologues chargés de la santé afin d'appuyer le processus.
27. Les Membres ont souligné qu'il était important d'assurer la pérennité du financement des avis scientifiques qui permettaient d'étayer l'établissement des normes du Codex, et cela, sur le budget de base des organisations mères.

Conclusion

28. Le Comité:
 - i) a pris note du document de synthèse du Président de la première Conférence internationale FAO/OMS/UA sur la sécurité sanitaire des aliments et de la Déclaration conjointe FAO/OMS/OMC issue du Forum international sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce, et s'est engagé à mettre ces documents à la disposition des décideurs de haut niveau au sein de leurs gouvernements respectifs;
 - ii) s'est engagé à encourager les autorités concernées à soutenir les efforts visant à faire inscrire la sécurité sanitaire des aliments à l'ordre du jour de l'Assemblée mondiale de la Santé, en mai 2020, afin que l'OMS adopte une résolution sur la sécurité sanitaire des aliments;
 - iii) a réaffirmé qu'il fallait mettre davantage en évidence les questions relatives à la sécurité sanitaire des aliments et que des investissements soutenus étaient nécessaires pour que des ressources suffisantes soient allouées à la sécurité sanitaire des aliments par différents moyens, notamment:
 - a) faire en sorte que tous les Membres et observateurs du Comité saisissent l'occasion de la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments, célébrée le 7 juin, pour souligner l'importance de la sécurité sanitaire des aliments;
 - b) demander à la FAO et à l'OMS de poursuivre leurs activités visant à appeler l'attention sur la sécurité sanitaire des aliments grâce à des initiatives de suivi des manifestations internationales organisées en 2019 sur cette question, notamment la création d'un cadre mondial d'action en faveur de la sécurité sanitaire des aliments;
 - c) demander aux donateurs et aux partenaires de développement de soutenir les efforts des pays à faible revenu en investissant dans des initiatives visant à renforcer les infrastructures, les services et les capacités essentiels en matière de sécurité sanitaire des aliments;
 - iv) a recommandé que la pérennité du financement des avis scientifiques qui permettaient d'étayer l'établissement des normes du Codex soit assurée, et cela, sur le budget de base des organisations mères.

SITUATION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE ET DE LA QUALITÉ DES ALIMENTS DANS LES PAYS DE LA RÉGION: UTILISATION DE LA PLATEFORME EN LIGNE DE PARTAGE DES INFORMATIONS SUR LES SYSTÈMES DE CONTRÔLE DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS – INFORMATIONS DISPONIBLES, PLANS FUTURS ET PERSPECTIVES (point 3.3 de l'ordre du jour)⁹

29. La représentante de la FAO, qui s'exprimait au nom de la FAO et de l'OMS, a présenté le point 3.3 de l'ordre du jour en précisant que la plateforme en ligne sur les systèmes de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments était une initiative menée dans le cadre de la stratégie de revitalisation des comités FAO/OMS de coordination. Il a été rappelé au Comité que la plateforme en ligne avait pour objet principal de faciliter l'échange d'informations à jour sur la situation des systèmes nationaux de contrôle des aliments entre les Membres du Codex, en permettant leur actualisation chaque fois que nécessaire. Ces informations avaient été recueillies précédemment au moyen d'une lettre circulaire.

⁹ CX/EURO 19/31/5.

30. La représentante de la FAO a expliqué que la série de questions figurant sur la plateforme avait été choisie en partant du principe que les pays considéraient comme utiles le partage et l'utilisation d'informations. Les informations mises en commun grâce à la plateforme pouvaient par ailleurs servir dans le cadre des programmes de renforcement des capacités de la FAO et de l'OMS. Il était clair que l'utilité de la plateforme dépendait de l'usage qui en était fait par les Membres du Codex, ainsi que des informations qui y étaient ajoutées. La plateforme en ligne, conçue de manière à offrir une grande souplesse d'utilisation, était accessible à tout moment (via la page web du Codex). L'idée était de pouvoir y ajouter des questions sur différents aspects des systèmes officiels de contrôle des aliments lorsque les Membres du Codex considéraient qu'il pouvait être utile d'échanger les informations en question.
31. Compte tenu du nombre limité de réponses des pays et du caractère incomplet de certaines communications, des questions ont été posées au Comité afin d'apprécier l'utilité de la plateforme pour les Membres, de comprendre les problèmes rencontrés et de déterminer ainsi le soutien à apporter pour pallier ces difficultés.

Débat

32. Les Membres ont indiqué qu'ils trouvaient la plateforme en ligne intéressante mais ont constaté que certains pays ne l'utilisaient pas. Ils ont demandé dans quelle mesure la plateforme était connue et comment elle était utilisée. Certains Membres avaient eu du mal à accéder à la plateforme et à y publier des informations.
33. Les Membres ont formulé des suggestions pratiques susceptibles d'accroître l'utilité générale de la plateforme en ligne, notamment:
- i) offrir la possibilité d'y introduire des liens vers les pages web et les sites d'information d'autorités nationales (les informations étant souvent facilement accessibles sur une série de sites web), ce qui serait commode et ferait gagner du temps;
 - ii) faire figurer les adresses électroniques des autorités, et pas seulement leur nom, dans les informations fournies;
 - iii) étudier si des liens vers des informations et des sites web plurinationaux pourraient être ajoutés;
 - iv) ajouter une question permettant aux pays de fournir des informations sur l'autorité compétente en matière de fraude alimentaire;
 - v) préciser la date de l'actualisation la plus récente des informations sur le profil du pays;
 - vi) faire en sorte que la plateforme en ligne soit plus facile à trouver et qu'elle soit plus facilement identifiable et accessible sur le site web du Codex.
34. La Coordinatrice régionale a encouragé les Membres qui ne l'avaient pas encore fait à fournir des informations afin que la plateforme puisse contribuer à l'échange d'informations.
35. En réponse aux points soulevés durant le débat, la représentante de la FAO a remercié le Comité de ses suggestions pratiques concernant les moyens d'améliorer la plateforme en ligne et a confirmé que les informations ajoutées au profil de chaque pays étaient publiques dès l'instant où le point de contact du Codex les avait enregistrées au format «publié». Sur la question de l'utilité de la plateforme en ligne, la représentante de la FAO est convenue de la nécessité de lancer une campagne de communication claire qui permette d'informer les Membres du Codex de l'existence et de la finalité de la plateforme, d'en améliorer la visibilité et l'accès et, ainsi, de favoriser l'enrichissement et une plus grande utilisation des informations.
36. Le Secrétariat du Codex a informé le Comité qu'une démonstration de la plateforme en ligne aurait lieu dans le cadre de la manifestation sur les outils en ligne du Codex organisée en marge de la trente et unième session du Comité.

Conclusion

37. Le Comité:
- i) a pris note des observations formulées durant le débat, concernant en particulier la valeur de l'échange d'informations, l'importance de la plateforme en ligne à cet égard et les aspects à améliorer;
 - ii) a remercié la FAO et l'OMS, ainsi que le Secrétariat du Codex, et leur a demandé de continuer à gérer et à améliorer la plateforme pour servir les intérêts des Membres;
 - iii) a souligné qu'il était important de prendre des mesures pour faire mieux connaître la plateforme en ligne et en faciliter l'accès, ainsi que pour mieux comprendre l'usage qui en était fait;
 - iv) a demandé aux États Membres de maintenir à jour les informations qui étaient publiées sur la plateforme et de tirer le meilleur parti de toutes celles qui y figuraient.

UTILISATION DES NORMES DU CODEX DANS LA RÉGION (point 4 de l'ordre du jour)¹⁰

38. Le Secrétariat du Codex a présenté le point 4 de l'ordre du jour et a noté que l'enquête en ligne portait sur l'utilisation des normes suivantes: les limites maximales de résidus (LMR) applicables aux médicaments vétérinaires dans les aliments et deux textes du Codex sur la résistance aux antimicrobiens. L'enquête avait pour objectifs de mieux comprendre le degré d'utilisation des normes du Codex et leur pertinence pour les pays de la région, de cerner les difficultés liées à l'utilisation des normes du Codex et de recueillir des indications générales des Membres concernant la poursuite de l'enquête.
39. Le Secrétariat du Codex a souligné le taux de réponse élevé (86 pour cent) par rapport à celui de l'enquête de 2016 (69 pour cent) et il a appelé l'attention du Comité sur les résultats obtenus, avant de l'inviter à faire part de ses observations sur l'analyse effectuée, à indiquer s'il serait possible de réaliser ce type d'enquêtes sur une base régulière et à communiquer toute information sur d'autres initiatives en cours visant à évaluer le degré d'utilisation des normes du Codex.

Débat

40. Les Membres ont pris acte des résultats de l'enquête et ont noté qu'un document de travail portant sur le suivi de l'utilisation des normes du Codex et actuellement en cours d'élaboration par la France, serait présenté au Comité du Codex sur les principes généraux, à sa trente-deuxième session. Les avis suivants ont été exprimés:

Résultats de l'enquête de 2019

41. Les Membres se sont dits satisfaits de constater que les normes du Codex sur la résistance aux antimicrobiens, sur lesquelles portait l'enquête, étaient largement utilisées dans la région. Ils étaient tout à fait déterminés à faire avancer rapidement les travaux dans ce domaine, notamment par une large participation au sein du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens.
42. La méconnaissance des normes du Codex de la part de certains Membres de la région, que l'enquête avait mise en évidence, était un problème auquel il fallait s'attaquer au moyen d'activités de sensibilisation et de formation, telles que l'initiative «Une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres». La Commission européenne se proposait d'organiser une manifestation de sensibilisation financée par l'initiative à l'automne 2020, si les Membres qui rencontraient des difficultés à cet égard en manifestaient le souhait.
43. La représentante de la FAO a souligné que les activités de renforcement des capacités que menaient la FAO et l'OMS, tant dans le cadre des programmes qu'au moyen du Fonds fiduciaire du Codex, offriraient également l'occasion de mieux faire connaître les normes du Codex et de faire comprendre comment les mettre en application, en renforçant les capacités et en améliorant les connaissances à cet égard.

Poursuite de l'enquête

44. Les Membres se sont déclarés favorables à la poursuite de l'enquête sur une base biennale et ont noté que les résultats de l'enquête étaient aussi en lien avec l'objectif stratégique 3 du Plan stratégique pour 2020-2025 (accroître les effets en faisant en sorte que les normes du Codex soient reconnues et utilisées).

Contenu de la prochaine enquête

45. Les Membres ont indiqué que la prochaine enquête pourrait porter sur les textes suivants:
- i) les normes relatives aux produits en général;
 - ii) les directives élaborées par le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires;
 - iii) les normes des comités du Codex qui ont été ajournés sine die, selon qu'il conviendrait.

Évaluation future de l'utilisation des normes du Codex

46. Les Membres ont estimé qu'il faudrait compléter l'enquête par un mécanisme de suivi qui donnerait un aperçu de l'application globale des normes du Codex au niveau mondial. Les débats qui se tiendront lors de la trente-deuxième session du Comité du Codex sur les principes généraux constitueront une première étape vers la mise en place de ce mécanisme¹¹. Par ailleurs, ils ont souligné que s'ils voulaient que l'utilisation des normes du Codex se généralise, il fallait que les Membres du Codex parviennent à un large consensus sur les nouveaux travaux, avant de les entreprendre, et qu'un processus d'examen critique efficace soit lancé.

¹⁰ CX/EURO 19/31/6; CRD5 (observations de l'Union européenne).

¹¹ REP19/GP, paragraphe 81.

47. Les Membres ont suggéré d'inviter l'OMC à présenter une analyse des cas dans lesquels les normes du Codex avaient été citées dans le cadre de différends commerciaux, car cela pourrait permettre de mieux comprendre pourquoi les normes du Codex n'étaient pas toujours utilisées.

Conclusion

48. Le Comité:
- i) a pris note des conclusions de l'enquête et s'est déclaré favorable à la poursuite des enquêtes sur une base biennale;
 - ii) a indiqué que les normes relatives aux produits, les directives du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires et les normes des comités qui ont été ajournés sine die, pourraient, selon qu'il conviendrait, faire l'objet des prochaines enquêtes;
 - iii) a souligné qu'avant d'entreprendre de nouveaux travaux, il était important qu'un large consensus soit obtenu à leur sujet et qu'une évaluation critique soit menée, afin que les Membres du Codex soient plus susceptibles d'en mettre à profit les conclusions;
 - iv) a noté que les observations formulées lors de la trente et unième session du Comité seraient prises en compte par le Secrétariat du Codex dans la suite de ses travaux sur la question.

QUESTIONS ÉMANANT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS DU CODEX (point 5 de l'ordre du jour)¹²

49. Le Comité a pris note des questions présentées dans le document portant la cote CX/EURO 19/31/7 et il est convenu d'examiner celles qui appelaient une décision au titre des points pertinents de l'ordre du jour.

Examen régulier de la gestion des travaux du Codex: groupes de travail électroniques

50. Le Comité a noté qu'il était important d'étudier les obstacles qui s'opposaient à une participation active aux travaux des groupes de travail électroniques et de trouver des solutions; il est convenu d'examiner cette question au titre du point 7.1 de l'ordre du jour.

Plan stratégique du Codex pour 2020-2025

51. Le Comité a noté que la question de l'élaboration d'un plan de travail pour la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025 serait examinée au titre des points 7.2 et 8 de l'ordre du jour.

Codex: questions financières et budgétaires

52. Le Comité a noté que la question de l'emploi de la langue russe au sein du Comité serait examinée au titre du point 9 de l'ordre du jour.

Coordonnateur pour l'Europe

53. Le Comité a noté que la question de la nomination du Coordonnateur régional serait examinée au titre du point 10 de l'ordre du jour.

Comité du Codex sur les fruits et légumes traités

54. Le Comité a noté que les Membres étaient encouragés à participer aux travaux du Comité du Codex sur les fruits et légumes traités et il est convenu d'examiner cette question au titre du point 6 de l'ordre du jour.

Harmonisation des dispositions relatives aux additifs alimentaires figurant dans les normes sur les produits, y compris une norme émanant du Comité régional de coordination pour l'Europe

55. Le Comité a reconnu que la *Norme sur la chanterelle fraîche* (norme régionale européenne) (CXS 40R-1981) relevait de ses compétences. Cette norme ne contient aucune disposition relative aux additifs alimentaires. Conformément à l'Appendice C de la *Norme générale pour les additifs alimentaires* (NGAA) (CXS 192-1995), la norme CXS 40R-1981 renvoie à la catégorie d'aliments 04.2.1.1 de la Norme générale. La catégorie d'aliments 04.2.1 est inscrite dans l'appendice au tableau III de la Norme générale. Par conséquent, l'utilisation d'additifs alimentaires visés au tableau III dans les aliments appartenant à la catégorie des aliments 04.2.1 (y compris ses sous-catégories) est régie par les dispositions des tableaux I et II. Le Comité a confirmé que l'utilisation d'additifs alimentaires n'était pas justifiée d'un point de vue technologique pour les aliments relevant de la norme CXS 40R-1981. Par conséquent, toutes les dispositions relatives aux additifs alimentaires pour la catégorie d'aliments 04.2.1.1 de la Norme générale doivent être modifiées avec l'ajout de la note XS40R «À l'exclusion des produits relevant de la *Norme sur la chanterelle fraîche* (norme régionale européenne) (CXS 40R-1981). Le Comité est convenu de demander au Comité du Codex sur les additifs alimentaires de

¹² CX/EURO 19/31/7; CRD5 (observations de l'Union européenne).

prendre cette information en compte lors de l'harmonisation des dispositions relatives aux additifs alimentaires figurant dans la Norme générale avec celles de la norme CXS 40R-1981.

Vingt-quatrième session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires

56. Le Comité a pris acte des travaux relatifs à la fraude alimentaire que menait le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires et il a noté que les travaux suivants pourraient être confiés au Comité du Codex sur les principes généraux.

Conclusion

57. Le Comité:
- i) a pris note des informations communiquées;
 - ii) est convenu de se pencher sur les questions appelant des décisions au titre des points pertinents de l'ordre du jour;
 - iii) a confirmé que l'utilisation d'additifs alimentaires n'était pas justifiée d'un point de vue technologique pour les aliments relevant de la *Norme sur la chanterelle fraîche* (norme régionale européenne) (CXS 40R-1981) et il est convenu de demander au Comité du Codex sur les additifs alimentaires de prendre cette information en compte lors de l'harmonisation des dispositions relatives aux additifs alimentaires figurant dans la Norme générale pour les additifs alimentaires avec celles de la norme CXS 40R-1981.

TRAVAUX DU CODEX PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LA RÉGION (point 6 de l'ordre du jour)¹³

58. La Coordinatrice régionale a présenté le point 6 de l'ordre du jour et les principales questions relatives aux travaux du Codex intéressant la région.

59. Les Membres ont approuvé les observations et recommandations formulées par la Coordinatrice régionale et noté les points suivants:

Plan stratégique du Codex pour 2020-2025: plan de travail

60. Le Comité a noté qu'il était important que les comités régionaux de coordination et les États Membres contribuent à l'élaboration du plan de travail pour la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025, précisant que la question, qui présentait un grand intérêt pour la région, serait examinée plus avant au titre du point 7.2 de l'ordre du jour.

Déclarations de principes concernant le rôle de la science

61. Le Comité s'est félicité que, à sa quarante-deuxième session¹⁴, la Commission ait reconnu la nécessité de mettre en place un processus totalement transparent qui offre aux Membres du Codex de multiples possibilités d'apporter des contributions aux travaux du sous-comité du Comité exécutif chargé de l'application des *Déclarations de principes concernant le rôle de la science*.
62. Le Comité a noté que, dans les conclusions du document portant la cote CX/EXEC 19/77/10¹⁵, cinq suggestions avaient été formulées concernant les différentes façons de procéder lorsqu'il était difficile de parvenir à un consensus, à savoir: adoption par vote; maintien d'une norme à l'étape 8; inscription des différences d'application dans le texte; non-approbation de nouveaux travaux ou interruption de travaux en raison d'une non-appétence à la normalisation; et réserves/déclarations de principes.
63. Afin de faciliter le débat, le Secrétariat du Codex a présenté le document intitulé Historique et implications du paragraphe 4 des *Déclarations de principes* (CX/EXEC 19/77/10), ainsi que les conclusions pertinentes formulées par le Comité exécutif, à sa soixante-dix-septième session¹⁶, et par la Commission, à sa quarante-deuxième session¹³, y compris le mandat du sous-comité du Comité exécutif, tel qu'il figure à l'annexe IV du document portant la cote REP19/EXEC2¹⁵.
64. Le Comité est convenu d'avoir un échange de vues informel sur les *Déclarations de principes concernant le rôle de la science*, comme envisagé à la quarante-deuxième session de la Commission, afin de renforcer la transparence des travaux du sous-comité concerné du Comité exécutif. L'objectif était de donner suite à la

¹³ CX/EURO 19/31/8; CRD5 (observations de l'Union européenne); [CRD9](#) (résumé des débats informels sur les *Déclarations de principes concernant le rôle de la science*, tenus en marge de la trente et unième session du Comité).

¹⁴ [REP19/CAC](#), paragraphes 11 et 12.

¹⁵ [CX/EXEC 19/77/10](#), section 6.

¹⁶ [REP19/EXEC2](#), paragraphe 87 et annexe IV.

recommandation figurant dans le document CX/EURO 19/31/8 et invitant les Membres de la région à coordonner leurs efforts dans le cadre de leur contribution aux travaux du sous-comité du Comité exécutif.

65. On trouvera dans le document portant la cote CX/EURO 19/31/CRD9¹³ un résumé du débat informel tenu en marge de la trente et unième session du Comité au sujet de la concrétisation des *Déclarations de principes concernant le rôle de la science*. Le document sera transmis au Comité exécutif, à sa soixante-dix-huitième session, ainsi qu'au sous-comité concerné.

Avant-projet de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol (gras, rognons, foie et muscle de bovins)

66. Le Comité a noté que ce thème était lié au débat sur les *Déclarations de principes concernant le rôle de la science*. Il a réaffirmé sa position, telle que formulée dans le rapport de sa trentième session¹⁷:

[le Comité] «a noté que les membres du Comité s'étaient prononcés à l'unanimité contre l'utilisation d'activateurs de croissance et l'établissement de limites maximales de résidus (LMR) du Codex pour ces substances au cours du débat et a réaffirmé que le Codex et le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) devaient mobiliser leurs ressources limitées pour des sujets d'importance mondiale, au lieu d'investir dans ceux qui sont susceptibles d'avoir des conséquences préjudiciables sur les processus du Codex.»

67. Le Comité a noté que les informations scientifiques sur le chlorhydrate de zilpatérol dans les produits alimentaires d'origine animale, que la Fédération de Russie avait fournies et qui présentaient un intérêt aux fins de l'avant-projet de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol (gras, rognons, foie et muscle de bovins), seraient transmises par la Fédération de Russie au Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, à sa vingt-cinquième session, pour examen.
68. Le Comité a salué les travaux sur les *Déclarations de principes concernant le rôle de la science* que menait le sous-comité du Comité exécutif, précisant qu'il souhaitait que le sous-comité élabore des orientations pratiques, en tenant compte des conclusions du document intitulé Historique et implications du paragraphe 4 des *Déclarations de principes*, établi par le Secrétariat du Codex à l'intention du Comité exécutif¹⁴. Le Comité a jugé que ces orientations étaient essentielles pour déterminer la voie à suivre en ce qui concerne les travaux relatifs aux activateurs de croissance que menait le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments.

Financement durable des avis scientifiques du Codex

69. Le Comité a souligné qu'il était important d'assurer un financement durable, prévisible et suffisant pour les avis scientifiques visant à éclairer les travaux du Codex (sur le budget de base de la FAO et de l'OMS), question qui avait également été examinée au titre du point 3.2 de l'ordre du jour et sur laquelle l'accent avait été mis dans la lettre adressée au Directeur général de l'OMS (CX/EURO 19/31/CRD4). Il a été fait référence aux conclusions que la Commission avait formulées à sa quarante-deuxième session au sujet d'un document de travail portant sur la question et cosigné par 39 Membres de la région couverte par le Comité, ainsi que par l'Union européenne¹⁸.
70. La représentante de la FAO a souligné l'importance que l'Organisation accordait aux avis scientifiques aux fins de l'élaboration des normes du Codex. Elle a rappelé au Comité qu'à sa quarante et unième session, tenue en juin 2019, la Conférence de la FAO avait approuvé l'affectation de fonds accrus spécialement destinés aux avis scientifiques, pour la période 2020-2021.

Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens

71. Le Comité a insisté sur l'importance des travaux du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens et a encouragé les Membres à y prendre une part active.

Travaux d'établissement de normes en cours qui présentent un intérêt pour la région

72. Le Comité a noté qu'aux travaux en cours au sein du Codex qui présentaient un intérêt pour la région et dont la liste figurait au Tableau 1 du document portant la cote CX/EURO 19/31/8, il fallait ajouter les travaux du Comité sur les principes généraux, en particulier ceux qui portaient sur le suivi de l'utilisation des normes du Codex.
73. Le Secrétariat du Codex a rappelé au Comité que le Comité du Codex sur les fruits et légumes traités, qui travaillait par correspondance, s'appuyait sur plusieurs groupes de travail électroniques et qu'il pouvait être intéressant que les Membres participent à certains d'entre eux.

¹⁷ REP17/EURO, paragraphe 53.

¹⁸ REP19/CAC, paragraphe 136.

Conclusion

74. Le Comité est convenu:
- i) de coordonner les contributions aux travaux du sous-comité du Comité exécutif portant sur l'élaboration d'un plan de travail pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2020-2025;
 - ii) de contribuer aux travaux du sous-comité du Comité exécutif portant sur les *Déclarations de principes concernant le rôle de la science* et, en particulier, de mettre le document portant la cote CX/EURO 19/31/CRD9 à la disposition du sous-comité et du Comité exécutif, à sa soixante-dix-huitième session;
 - iii) de réaffirmer sa position en ce qui concerne l'avant-projet de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol, tel qu'élaboré par le Comité à sa trentième session (2016);
 - iv) d'inviter instamment les représentants des Membres au sein des organes directeurs de la FAO et de l'OMS à demander un financement durable, prévisible et suffisant pour la fourniture d'avis scientifiques à l'appui des travaux du Codex;
 - v) de participer aux travaux du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens, invitant ce dernier à faire avancer les travaux entrepris, compte tenu de leur importance pour la région face aux problèmes de santé publique;
 - vi) d'améliorer la diffusion de l'information entre les pays de la région, notamment les données pertinentes et les avis scientifiques d'experts, en vue d'élaborer de nouvelles propositions et de définir les positions des pays concernant les travaux intéressant le Codex.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX 2014-2019 (point 7.1 de l'ordre du jour)¹⁹

75. Le Secrétariat du Codex a présenté le point 7.1 de l'ordre du jour, faisant observer que la période couverte par le Plan stratégique mondial du Codex 2014-2019 touchait à sa fin et que de précieux enseignements pouvaient être tirés du suivi et de l'exécution de ce plan, dont il faudrait tenir compte lors de la mise en œuvre du nouveau plan stratégique.
76. Le Comité a été informé qu'un rapport final sur la mise en œuvre du Plan stratégique 2014-2019 serait présenté au Comité exécutif, à sa soixante-dix-neuvième session, et à la Commission, à sa quarante-troisième session, rapport à l'établissement duquel les Membres de la région devaient apporter leur contribution.
77. Afin de donner suite à l'examen régulier de la gestion des travaux du Codex, en ce qui concerne les groupes de travail électroniques, le Secrétariat du Codex a rappelé qu'à sa quarantième session, la Commission avait recommandé que le Secrétariat du Codex collabore avec les coordonnateurs et les comités afin d'examiner les obstacles qui s'opposaient à une participation active aux groupes de travail électroniques et de trouver des solutions possibles²⁰.

Débat

78. La Coordinatrice régionale a noté qu'une nouvelle date limite de dépôt de demandes de soutien auprès du Fonds fiduciaire du Codex approchait (30 novembre 2019) et elle a félicité le Turkménistan de l'aboutissement fructueux de la demande présentée en 2018-2019. Le Comité a pris note des projets qui étaient en cours d'exécution en Macédoine du Nord et dans le Kirghizistan au titre du Fonds fiduciaire.
79. Les Membres ont observé que l'initiative «Une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres», financée par l'UE, avait été bien accueillie et que d'autres activités de formation pourraient être organisées si les Membres en exprimaient le souhait.
80. Les Membres ont félicité le Kazakhstan d'avoir organisé des séminaires et des initiatives de renforcement des capacités dans 11 pays de la région (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine).
81. La représentante de la FAO a ensuite assuré le Comité de l'appui constant que fournissaient la FAO et l'OMS dans la région, l'informant en particulier des activités de renforcement des capacités relatives au Codex menées en Azerbaïdjan et au Bélarus. Elle a souligné que le partage d'informations concernant ces activités était important afin de conjuguer les efforts visant à renforcer la participation des Membres du Comité aux travaux du Codex²¹.

¹⁹ CX/EURO 19/31/9; CRD5 (observations de l'Union européenne).

²⁰ REP17/CAC, paragraphe 107.

²¹ Voir le document CX/CAC 19/42/16 au sujet des activités de renforcement des capacités mises en œuvre par la FAO et l'OMS depuis la quarante et unième session de la Commission (juillet 2018).

82. Les représentants de l'OMS et de la FAO ont souligné qu'il était impératif que les pays indiquent de quel type de soutien ils avaient besoin et dans quel domaine, en établissant autant que possible des liens entre, d'une part, les besoins en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et, d'autre part, les outils de planification des activités de la FAO et de l'OMS dans les pays, les accords de collaboration biennaux de l'OMS et les cadres de programmation par pays de la FAO.

Obstacles à la participation aux groupes de travail électroniques

83. Le Secrétariat du Codex a informé le Comité que les Membres de la région qui ne participaient pas aux réunions physiques du Codex n'étaient pas non plus actifs au sein des groupes de travail électroniques.
84. Les débats ont permis de mettre en évidence un certain nombre d'obstacles à la participation aux groupes de travail électroniques, à savoir:
- i) les modalités selon lesquelles le point de contact du Codex coordonne les travaux des groupes de travail électroniques (souvent avec des moyens humains limités), compte tenu des capacités et de l'organisation de la structure nationale et du niveau de coordination nationale avec les experts compétents, ainsi que de la capacité de faire face à la charge de travail inhérente au nombre de groupes de travail électroniques actifs;
 - ii) la gestion du temps et la participation en temps utile:
 - a. pour le point de contact du Codex qui coordonne également les experts nationaux;
 - b. pour les pays qui dirigent les groupes de travail électroniques s'agissant de la gestion des travaux;
 - c. pour les participants aux groupes de travail électroniques (inscriptions et respect des délais impartis);
 - d. pour le Secrétariat du Codex qui doit veiller à ce que les communications soient efficaces et rapides lorsqu'il publie les invitations;
 - iii) les problèmes techniques que posent l'accès à la plateforme des groupes de travail électroniques et son utilisation, ainsi que la nécessité de former les experts même s'ils ne l'utilisent pas souvent;
 - iv) les problèmes d'ordre linguistique, en particulier la nécessité de traduire dans la langue d'un pays donné et le temps nécessaire à la traduction, afin de faciliter la communication d'observations;
 - v) d'«autres facteurs» qui limitent la participation, tels que le manque de données et/ou d'observations permettant d'alimenter le débat, le manque d'intérêt à participer à un groupe de travail électronique donné ou l'inutilité d'y prendre part.

Conclusion

85. Le Comité:
- i) a pris note des activités menées à bien dans le cadre du Plan stratégique du Codex 2014-2019, soulignant qu'il était important de s'inspirer des enseignements tirés de leur suivi et de leur exécution aux fins de la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2020-2025;
 - ii) a demandé aux Membres de donner des informations sur les activités pertinentes afin de faciliter l'élaboration du rapport final sur la mise en œuvre du Plan stratégique 2014-2019;
 - iii) a pris note des difficultés qui demeuraient liées à la participation aux groupes de travail électroniques et a noté que le Secrétariat du Codex examinerait les obstacles à la participation que le Comité et d'autres comités régionaux de coordination avaient mis en évidence, organiserait un webinar sur les groupes de travail électroniques et présenterait des directives pratiques pour les groupes de travail électroniques dans le cadre du rapport final sur la mise en œuvre du Plan stratégique 2014-2019;
 - iv) a encouragé les Membres qui remplissaient les conditions requises à présenter une demande de soutien au titre du Fonds fiduciaire du Codex afin de renforcer leur participation au Codex;
 - v) a noté que certains Membres de la région avaient fait part de leurs besoins en matière d'activités de renforcement des capacités.

PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX POUR 2020-2025 – FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN ŒUVRE (point 7.2 de l'ordre du jour)²²

86. Le Secrétariat du Codex a présenté le point 7.2 de l'ordre du jour, rappelant que la Commission avait adopté le Plan stratégique du Codex pour 2020-2025 à sa quarante-deuxième session. Il a noté que la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique, qui offrait davantage de souplesse, relevait de la responsabilité collective des Membres du Codex et des observateurs, des organes subsidiaires du Codex et du Secrétariat du Codex, du secrétariat du pays hôte et des présidents. Le Secrétariat du Codex a rappelé au Comité que le Comité exécutif avait créé un sous-comité chargé de superviser et de faciliter l'élaboration du plan de travail pour la mise en œuvre du Plan stratégique et que le Comité avait été invité à donner des précisions concernant les activités qu'il mènerait au cours des deux prochaines années à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2020-2025.
87. La Présidente a rappelé qu'à sa présente session, le Comité avait constitué un groupe de travail intrasession, présidé par le Royaume-Uni, afin de répondre à cette demande.

Débat

88. Le Royaume-Uni, qui avait présidé le groupe de travail, a présenté une synthèse des conclusions des débats du groupe, telle qu'elle figurait dans le document de séance correspondant (CX/EURO 19/31/CRD8), précisant que le groupe de travail avait indiqué les activités à mener en priorité au titre des objectifs stratégiques 1 et 2 en 2020-2021, et qu'il avait recensé une série d'activités pouvant être mises en œuvre durant cette période. Il a également proposé que le Comité examine attentivement le tableau récapitulatif afin de s'assurer que les activités proposées correspondent bien aux objectifs, qu'elles sont viables et peuvent être réalisées au cours des deux prochaines années.
89. Le Comité s'est félicité des contributions fournies par le groupe de travail et a examiné les activités proposées et autres informations pertinentes figurant dans le rapport du groupe de travail (CX/EURO 19/31/CRD8).
90. Les activités proposées dans le rapport au titre de l'objectif stratégique 2 ont reçu l'aval du Comité.
91. S'agissant de l'objectif stratégique 1, les Membres sont convenus que les mécanismes existants avaient déjà permis, dans une large mesure, de recenser et de hiérarchiser les besoins dans la région et que le nouveau Plan stratégique offrait donc l'occasion de recueillir des informations plus spécifiques et de commencer à préciser plus concrètement les priorités, notamment en ce qui concerne la fraude alimentaire et le changement climatique.
92. S'agissant de l'objectif stratégique 1 et, en particulier, du recensement des besoins et des problèmes naissants (activité 1.1.1 de l'annexe II), la représentante de la FAO a informé que la FAO et l'OMS étaient prêtes à réaliser une enquête sur les questions actuelles et les questions nouvelles intéressant la région (voir le point 3.1 de l'ordre du jour). Les pays étaient encouragés à s'attaquer aux problèmes d'apparition récente qui étaient recensés, en tirant le meilleur parti des résultats issus des enquêtes et en partageant leurs données d'expérience ainsi que les bonnes pratiques.
93. Les Membres ont souligné une nouvelle fois qu'il convenait d'aborder la question du changement climatique dans le cadre de l'activité 1.1.1.
94. Une nouvelle activité (1.1.2), intitulée «Créer un registre des informations disponibles sur la fraude alimentaire», a été ajoutée au titre de l'objectif stratégique 1. Des avis divergents ont été exprimés quant à savoir si ce registre, quelle que soit la forme qu'il prendrait, devait contenir des exemples ou des cas réels de fraude alimentaire, qui permettraient aux Membres de voir comment ces questions avaient été traitées dans d'autres pays, ou bien s'il fallait plutôt en faire un système d'alerte sur des questions actuelles ou des problèmes nouveaux. Réfléchissant à la raison d'être de cette nouvelle activité, les Membres ont noté que l'expression «informations disponibles» sur laquelle ils s'étaient entendus supposait que les pays utilisent le registre ou y contribuent en fonction de leur propre situation, et que cette activité pourrait aussi encourager les Membres à mettre en commun leurs meilleures pratiques et à échanger leurs points de vue, ce qui permettrait de constituer des réseaux de contacts utiles et de renforcer les connaissances du Comité en matière de fraude alimentaire.
95. Il a été suggéré que le registre soit hébergé sur le site web du Codex, à la page dédiée au Comité, et cela, à titre provisoire, jusqu'à la trente-deuxième session du Comité, et que les organes subsidiaires compétents de la Commission, en particulier le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires, soient informés de l'état d'avancement du processus d'ici deux ans. Dans ce contexte, les Membres ont été encouragés à participer aux travaux relatifs à la fraude alimentaire

²² CX/EURO 19/31/10; CRD5 (observations de l'UE); CRD8 (rapport du groupe de travail intrasession sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2020-2025).

menés dans le cadre du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires.

96. La représentante de la FAO a évoqué la possibilité d'inclure des informations sur la fraude alimentaire dans la plateforme en ligne sur les systèmes de contrôle des aliments.
97. Afin d'alimenter le registre, il a été proposé que le Secrétariat du Codex envoie une lettre circulaire afin de lancer la collecte d'informations sur la fraude alimentaire.
98. Les Membres ont recommandé qu'un atelier sur la détection et la gestion de la fraude alimentaire soit organisé en marge de la trente-deuxième session du Comité; la FAO et l'OMS ont appuyé cette proposition.
99. S'agissant plus généralement de la mise en œuvre du Plan stratégique, la représentante de la FAO a indiqué au Comité que l'outil d'évaluation FAO/OMS des systèmes de contrôle des aliments avait été publié depuis peu, et elle a encouragé les pays de la région à en faire usage. L'outil d'évaluation aidera les pays à analyser les points forts et les points faibles de leur système de contrôle des aliments, à planifier leurs efforts pour améliorer la sécurité sanitaire des aliments et à déterminer les investissements prioritaires à cet effet, en tenant compte des lacunes à combler. L'utilisation de cet outil par les Membres pourrait faciliter le dialogue intrarégional, permettre de définir une conception commune des systèmes nationaux de contrôle des aliments et favoriser l'harmonisation des approches en matière d'investissement dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments.

Conclusion

100. Le Comité:
 - i) a fait part de son engagement en faveur de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025;
 - ii) est convenu qu'au cours des deux prochaines années la priorité serait donnée à la mise en œuvre des activités visant à concrétiser les objectifs stratégiques 1 (problèmes actuels et problèmes naissants) et 2 (des normes fondées sur la science et sur l'analyse des risques) du Plan stratégique pour 2020-2025;
 - iii) a décidé qu'une liste des activités à mener dans la région au cours des deux prochaines années, accompagnée d'informations pertinentes, serait présentée au sous-comité du Comité exécutif chargé de la planification stratégique, en vue de leur inscription dans le plan de travail global pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2020-2025 (annexe II);
 - iv) est convenu de mettre en place un registre recensant les points de contact en matière de fraude alimentaire ainsi que les données et liens pertinents sur la question, registre qui serait hébergé sur le site web du Codex, à la page dédiée au Comité;
 - v) a proposé qu'un atelier sur la détection et la gestion de la fraude alimentaire soit organisé en marge de la trente-deuxième session du Comité;
 - vi) a encouragé les Membres à participer aux travaux du groupe de travail électronique sur la fraude alimentaire, dans le cadre du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires;
 - vii) a demandé que le sous-comité du Comité exécutif chargé de la planification stratégique tienne compte des observations générales formulées à la présente session.

PLAN DE TRAVAIL DU CODEX DANS LE DOMAINE DE LA COMMUNICATION (point 8 de l'ordre du jour)²³

101. Le Secrétariat du Codex a présenté le point 8 de l'ordre du jour, rappelant qu'à sa soixante-quatorzième session (Rome, 2017), le Comité exécutif avait indiqué que les Membres devaient contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de travail actuel du Codex en matière de communication et qu'une collaboration taillée sur mesure avec les comités FAO/OMS de coordination permettrait de renforcer tant la mobilisation que la communication²⁴.
102. Le Secrétariat du Codex a insisté sur les possibilités qu'offraient les réseaux sociaux et les médias traditionnels pour sensibiliser aux questions traitées par le Codex, tant au plus haut niveau politique qu'en appelant l'attention sur les initiatives d'ordre technique ou les activités de renforcement des capacités, par exemple. Il s'est félicité de la contribution remarquable que la Coordinatrice régionale avait apportée à la promotion de la région, rappelant qu'au sein du Secrétariat du Codex une équipe de communication était prête à aider les Membres dans la mise en œuvre du plan de travail relatif à la communication (annexe III, modifiée pour y

²³ CX/EURO 19/31/11; CRD5 (observations de l'Union européenne).

²⁴ REP18/EXEC1, paragraphe 9.

inclure les parties responsables) afin que les informations relatives aux travaux menés dans la région parviennent aux publics concernés.

Débat

103. En réponse aux questions soulevées par les Membres, le Secrétariat du Codex a apporté les éclaircissements suivants:
- i) il s'est félicité des contributions techniques apportées par les pays et a indiqué qu'il donnerait des indications supplémentaires concernant la formulation et la structure appropriées des publications du Codex;
 - ii) il a précisé que la proposition de nommer un point de contact chargé de la communication au niveau du Coordonnateur régional visait à faciliter la communication avec le Secrétariat du Codex dans la région;
 - iii) il a souligné que toute documentation sur des questions plus générales relatives à la sécurité sanitaire des aliments serait utile tant au Secrétariat du Codex que pour la FAO et l'OMS.

Conclusion

104. Le Comité:
- i) a reconnu l'importance de la communication au sein du Codex dans son ensemble ainsi que la nécessité de s'appuyer, à cet effet, sur le plan de travail régional proposé;
 - ii) est convenu d'adopter le plan de travail régional (annexe III) et de participer activement à sa mise en œuvre;
 - iii) est convenu de travailler en concertation avec le Secrétariat du Codex aux fins de la mise en œuvre du plan de travail en matière de communication, soulignant le rôle que pouvaient jouer à cet égard les pays, les bureaux régionaux FAO/OMS et le Coordonnateur régional.

POLITIQUE LINGUISTIQUE AU SEIN DU COMITÉ DE COORDINATION POUR L'EUROPE (point 9 de l'ordre du jour)²⁵

105. Le Secrétariat du Codex a présenté le document portant la cote CX/EURO 19/31/12, dont il a expliqué l'objet, avant de résumer brièvement les débats antérieurs sur la question, les politiques en vigueur au sein des autres comités régionaux de coordination et les comparaisons établies avec d'autres organisations intergouvernementales. Le Comité a été invité à examiner les recommandations contenues dans le document.

Débat

106. Le Comité, à l'unanimité, s'est déclaré favorable à l'ajout du russe à ses langues de travail officielles, à financer sur le budget du Secrétariat du Codex (recommandation 7.1).
107. De nombreux États Membres se sont dits favorables à l'idée que le Comité ait quatre langues officielles (anglais, espagnol, français et russe), à financer sur le budget du Secrétariat du Codex (recommandation 7.2.2).
108. Un Membre était d'avis que l'ajout du russe ne devait pas avoir d'incidence financière et qu'il conviendrait donc de supprimer une autre langue (recommandation 7.2.1), en l'occurrence l'espagnol qui n'était utilisé comme langue officielle que dans un seul des États Membres de la région. À son avis, compte tenu de l'usage en la matière dans d'autres comités régionaux de coordination, le Secrétariat du Codex devait faire une utilisation plus efficace des fonds inscrits à son budget, au service des besoins de la région dans son ensemble.
109. Un Membre a jugé qu'il fallait que davantage de normes du Codex soient traduites en russe afin que, dans les pays, un plus grand nombre de professionnels puissent appuyer les activités liées au Codex.

Conclusion

110. Le Comité est convenu:
- i) d'ajouter le russe à ses langues de travail officielles compte tenu de l'évolution de la composition du Comité régional du Codex compétent pour la région Europe au cours des 20 dernières années, dans la mesure où de nombreux nouveaux Membres avaient le russe comme langue officielle ou comme *lingua franca*;

²⁵ CX/EURO 19/31/12; CRD5 (observations de l'Union européenne).

- ii) de mener ses travaux dans quatre langues (anglais, espagnol, français et russe) et d'en financer intégralement la traduction sur le budget du Secrétariat du Codex, notant que si la Commission approuvait cette proposition, le Secrétariat proposerait des moyens permettant de couvrir les frais supplémentaires de manière durable.

NOMINATION DU COORDONNATEUR (point 10 de l'ordre du jour)²⁶

- 111. Le Comité a rappelé que, à sa quarantième session, la Commission avait nommé le Kazakhstan comme Coordonnateur pour l'Europe, pour son premier mandat.
- 112. Il a salué l'excellente contribution de ce pays aux travaux du Codex dans la région et a recommandé, à l'unanimité, qu'à sa quarante-troisième session, la Commission reconduise le Kazakhstan dans ses fonctions de Coordonnateur pour l'Europe, pour un deuxième mandat.
- 113. Le Kazakhstan a remercié les Membres du Comité de leur soutien et a accepté cette nomination.

QUESTIONS DIVERSES (point 11 de l'ordre du jour)

- 114. Le Comité a noté qu'il n'y avait pas d'autres questions à examiner.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (point 12 de l'ordre du jour)

- 115. Le Comité a été informé que sa trente-deuxième session se tiendrait dans un délai d'environ deux ans et que des précisions seraient communiquées aux Membres une fois que la Commission aurait nommé le Coordonnateur à sa quarante-troisième session et après avoir consulté le Secrétariat du Codex.

²⁶ CX/EURO 19/31/13.

LIST OF PARTICIPANTS**LISTE DES PARTICIPANTS****LISTA DE PARTICIPANTES****CHAIRPERSON - PRÉSIDENTE - PRESIDENTA**

Dr Nailya Karsybekova
Codex Contact Point for Kazakhstan
Ministry of Healthcare
Almaty

ASSISTANT TO THE CHAIRPERSON – ASSISTANTE DE LA PRÉSIDENTE – ASISTENTE DE LA PRESIDENTA

Ms Zhanar Tolysbayeva
Expert on hygiene of nutrition
Ministry of Healthcare the Republic of Kazakhstan
Astana

MEMBER COUNTRIES**PAYS MEMBRES****PAÍSES MIEMBROS****ALBANIA - ALBANIE**

Ms Mimoza Quku
Lawyer dealing with legal framework on food
safety and veterinary issues
Ministry of Agriculture and Rural Development

ARMENIA - ARMÉNIE

Mrs Iren Melkonyan
Codex Contact Point
Ministry of Economy
Yerevan

Mr Vahe Danielyan
Head
State Body for Food Safety under Government
of the Republic of Armenia
Yerevan

**AZERBAIJAN - AZERBAÏDJAN -
AZERBAIYÁN**

Mr Fuad Mardiyev
Head of International Relations and Protocol
Department
Food Safety Agency of the Republic of
Azerbaijan
Baku

Mr Tugay Aliyev
Head of Department
Azerbaijan Food Safety Institute under the
Food Safety Agency of the Republic of
Azerbaijan
Baku

BELARUS - BÉLARUS - BELARÚS

Mrs Natalia Tsemborevitch
Head of the Laboratory
Scientific-Practical Centre of Hygiene.
Minsk

Mrs Tatsiana Osipava
Junior researcher
Scientific-Practical Centre of Hygiene
Minsk

**BOSNIA AND HERZEGOVINA
BOSNIE-HERZÉGOVINE –
BOSNIA Y HERZEGOVINA**

Dr Dzemil Hajric
Director
Food Safety Agency
Mostar

Mr Dragan Brenjo
Deputy Director
Food Safety Agency
Mostar

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA

Mr Knud Østergaard
Head of Division
Ministry of Environment and Food
Glostrup

Mr Jens Therkel Jensen
Senior Advisor, Division of International
Cooperation
Ministry of Environment and Food
Glostrup

ESTONIA - ESTONIE

Mrs Svetlana Jankovenko
Adviser
Ministry of Rural Affairs
Tallinn

FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA

Dr Sebastian Hielm
Director of Food Safety
Ministry of Agriculture and Forestry
Helsinki

Mr Robert Dautzenberg
Senior Political Administrator
Council of the European Union - General
Secretariat

**EUROPEAN UNION - UNION EUROPÉENNE
- UNIÓN EUROPEA**

Mr Dirk Lange
Head of Unit
European Commission
Brussels

Ms Bernadette Klink-khachan
EU Codex Contact Point
European Commission
Brussels

FRANCE - FRANCIA

Mr Florian Simonneau
Adjoint au chef du bureau de la qualité et de la
valorisation des denrées alimentaires
Ministère de l'économie et des finances
Paris

GEORGIA - GÉORGIE

Mr Paata Kurdadze
Deputy Head of the Department
National Food Agency
Tbilisi

Mr Kakha Sokhadze
Head of the Quality Management and
Approval Division
National Food Agency
Tbilisi

GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA

Dr Oliver Mellenthin
Head of Division 311
Federal Ministry of Food and Agriculture
Berlin

Mr Niklas Schulze Icking
Deputy Head of Division - International Food
Safety Policy
Federal Ministry of Food and Agriculture
Berlin

ITALY - ITALIE - ITALIA

Mr Giulio Cardini
Ministero Politiche Agricole Alimentari e
Forestali e del Turismo
Rome

KAZAKHSTAN - KAZAJSTÁN

Ms Naiman Adilova
Chief expert
National Center of Accreditation

Ms Lyazat Aktayeva
Vice Minister
Ministry of health

Mr Kanat Balykbayev
General Director
RSE on PVC "national center of expertise"
KCBTA MOH

Ms Gauhar Bissarina
Head of media relations Department
Ministry of health

Ms Madina Bokanova
Chief specialist of standardization Department
RSE "Kazakhstan Institute of standardization
and certification" in Almaty

Ms Lyudmila Byurabekova
Chairman
Committee for quality control and safety of
goods and services MOH

Ms Danagul Kaskatayeva
Head of technical regulations control
Department
Committee for quality control and safety of
goods and services MOH

Ms Gulsharat Kozhatova
Chief expert of the technical regulations
control Department
Committee for quality control and safety of
goods and services MOH

Ms Binur Naukenova
Head of Economics and Finance Department
Committee for quality control and safety of
goods and services MOH

Mr Alexandr Razzaryonov
Expert on veterinary and phytosanitary
Ministry of Health of RoK
Astana

Ms Saltanat Sabitova
Second Secretary
Ministry of Foreign Affairs branch in Almaty

Ms Aigerm Sadubayeva
Chief expert DPOS
Ministry of health

Mr Nurkan Sadvakassov
Deputy Chairman
Committee for quality control and safety of
goods and services MOH

Mr Nurlan Sbanov
General Director
RSE on PHV "national reference center of
veterinary medicine" Ministry of agriculture

Ms Saule Sharipova
Advisor to the General Director
RSE on PVC "national center of expertise"
KCBTA MOH

Mr Talgat Suyundikov
Deputy General Director
RSE on PVC "national center of expertise"
KCBTA MOH

Mr Arman Utegulov
Chairman
Committee of veterinary control and
supervision of the Ministry of agriculture

Ms Aizhan Yesmagambetova
Director DPOS
Ministry of health

KYRGYZSTAN - KIRGHIZISTAN - KIRGUISTÁN

Mr Mukhamat Kaparov
Deputy Director
Center for Standardization and Metrology
under the Ministry of Economy of the Kyrgyz
Republic
Bishkek

Mrs Dinara Aitmurzaeva
Head of Division, CCP in Kyrgyzstan
Center for Standardization and Metrology
under the Ministry of Economy of the Kyrgyz
Republic
Bishkek

LITHUANIA - LITUANIE - LITUANIA

Mrs Loreta Mačyte
Chief Specialist
Ministry of Agriculture of the Republic of
Lithuania
Vilnius

**NETHERLANDS - PAYS-BAS -
PAÍSES BAJOS**

Dr Marie-Ange Delen
Coordinator Codex Alimentarius Netherlands
Ministry of Agriculture, Nature and Food
Quality
The Hague

**NORTH MACEDONIA -
MACÉDOINE DU NORD -
MACEDONIA DEL NORTE**

Ms Katerina Gerazova-efremova
Associate
Food and Veterinary Agency
Skopje

Ms Katerina Jonovska
Associate
Food and Veterinary Agency
Skopje

NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA

Mrs Vigdis S. Veum Moellersen
Senior Adviser
Head Office
Brumunddal

Mr Stig Atle Vange
Senior Adviser
Ministry of Health and Care Services
Oslo

POLAND - POLOGNE - POLONIA

Mrs Anna Janasik
Main Expert
Agricultural and Food Quality Inspection
Warsaw

**REPUBLIC OF MOLDOVA –
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA –
REPÚBLICA DE MOLDOVA**

Mr Vasile Gustiuc
Codex Contact Point, Deputy Director
National Agency of Public Health
Kishinev

Mr Ion Toma
Deputy Director General
National Agency for Food Safety under the
Government
Kishinev

**RUSSIAN FEDERATION –
FÉDÉRATION DE RUSSIE –
FEDERACIÓN DE RUSIA**

Ms Anna Koroleva
Consultant of the Division
Federal Service for Surveillance on Consumer
Rights Protection and Human Well-being
Moscow

Mrs Natalya Bespechuk
Deputy Head of the Branch Relations
Department
FSFI «Federal Centre of Quality and Safety
Assurance for Grain and Grain products»
Moscow

Ms Ksenia Bokovaya
Head of the Division
Federal Service for Surveillance on Consumer
Rights Protection and Human Well-being
Moscow

Mr Artem Daushev
Assistant to the Head
Federal Service for Veterinary and
Phytosanitary Surveillance
(Rosselkhoznadzor)

Mr Andrey Hishov
Senior Researcher of Department
The All-Russian State Center for Quality and
Standardization of Veterinary Drugs and Feed
(VGNKI)

Mrs Irina Igonina
Head of the Laboratory
All-Russian Research Institute of Fishery and
Oceanography
Moscow

Dr Julia Kalinova
Expert
Consumer Market Participants Union
Moscow

Ms Zauresh Kurbanbaeva
Senior specialist of Department
FGBI “Federal Centre for Animal Health”
(FGBI “ARRIAH”) Источник:
<http://www.arriah.ru/en/main/about/contacts>

Mr Dmitriy Makarov
Senior Researcher
The All-Russian State Center for Quality and
Standardization of Veterinary Drugs and Feed
(VGNKI)

Dr Alexey Petrenko
Expert
Federal Research Centre of Nutrition,
Biotechnology and Food Safety
Moscow

Mr Viktor Tishenko
Head of the Department
The All-Russian State Center for Quality and
Standardization of Veterinary Drugs and Feed
(VGNKI)

Mrs Tatiana Zavistyaeva
Federal Research Centre of Nutrition,
Biotechnology and Food Safety
Moscow

SERBIA - SERBIE

Ms Nadežda Dukić
Advisor for registering and approving food
production and establishments and European
Food Safety Agency/EFSA Focal Point
Ministry of Agriculture, Forestry and Water
Management

Ms Jelena Milić
Senior Advisor for development of organic
production and cooperation with the
Commission Codex Alimentarius
Ministry of Agriculture, Forestry and Water
Management

SLOVAKIA - SLOVAQUIE - ESLOVAQUIA

Mr Milo Bystrický
State Counsellor
Ministry of Agriculture and Rural Development
of the Slovak Republic
Bratislava

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Mrs Maria Luisa Aguilar Zambalamberri
Jefe de Servicio
Agencia Española de Seguridad Alimentaria y
Nutrición
Madrid

SWEDEN - SUÈDE - SUECIA

Mr Anders Wannberg
Senior Administrative Officer
The Swedish Government
Stockholm

Mrs Carmina Ionescu
Codex Coordinator
National Food Agency
Uppsala

Dr Kristina Nordéus
Agricultural Counsellor
Permanent Representation of Sweden to the
EU

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Mr Martin Müller
Swiss Codex Contact Point
Federal Food Safety and Veterinary Office
FSVO
Bern

TURKMENISTAN - TURKMÉNISTAN - TURKMENISTÁN

Mr Annakerim Annamyradov
Deputy Head of the Department
Staty Sanitary Service of the Ministry of Health
and medical industry

Mr Nurgeldi Gurbanaliyev
Sanitary doctor
Center for public health

UKRAINE - UCRANIA

Dr Serhii Kolesnyk
Head of sector, Codex Contact Point
L.I. Medved's Research Center of Preventive
Toxicology, Food and Chemical Safety,
Ministry of Health
Kyiv

Ms Olha Semenchuk
Deputy Director
State Service for Food Safety and Consumer
Protection
Kyiv

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI - REINO UNIDO

Mr Steve Wearne
Director, Global Affairs
Food Standards Agency
London

Ms Pendi Najran
Codex Team Leader
Department for Environment, Food and Rural
Affairs (Defra)
London

Mr Mike O'Neill
 Head of Codex Policy and Strategy
 Food Standards Agency
 London

**UZBEKISTAN - OUZBÉKISTAN -
 UZBEKISTÁN**

Mr Abdurasul Boltaev
 Head of Department
 State Committee of veterinary and livestock
 development of the Republic of Uzbekistan

Mr Anatoliy Khudaiberganov
 Chief Specialist in Food Hygiene
 Ministry of Health

KEYNOTE SPEAKER

Prof Paul Brereton
 Director of Strategic Alliances (Professor of
 Practice)
 Institute for Global Food Security

**OBSERVERS
 OBSERVATEURS
 OBSERVADORES**

**EURASIAN ECONOMIC COMMISSION
 (EEC)**

Mr Mikhail Batishev
 Consultant
 Eurasian Economic Commission
 Moscow

Mrs Saliia Karymbaeva
 Deputy Director
 Eurasian Economic Commission
 Moscow

Mrs Irina Shpak
 Advisor, Section of Technical Regulation and
 Standardization
 Eurasian Economic Commission
 Moscow

**ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
 ANIMALE (OIE)**

Dr Mario Latini
 OIE Sub Regional Office for Central Asian

**OBSERVER COUNTRIES
 PAYS OBSERVATEURS
 PAÍSES OBSERVADORES**

KENYA

Mr Kimutai Maritim
 Coordinator CCAFRICA
 Ministry of Agriculture, Livestock & Fisheries
 Nairobi

**UNITED STATES OF AMERICA –
 ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE –
 ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**

Ms Marie Maratos
 International Issues Analyst
 U. S. Department of Agriculture
 Washington, DC

**FAO PERSONNEL
 PERSONNEL DE LA FAO
 PERSONAL DE LA FAO**

Ms Mary Kenny
 Food Safety and Quality Officer
 FAO Regional Office for Europe and Central
 Asia
 Budapest

Dr Eleonora Dupouy
 Food Safety and Quality Officer
 Food and Agriculture Organization of the
 United Nations (FAO)
 Rome

**WHO PERSONNEL
 PERSONNEL DE L'OMS
 PERSONAL DE LA OMS**

Mr Peter Sousa Hoejskov
 Technical Lead Food Safety
 World Health Organization Regional Office for
 Europe
 Copenhagen

HOST COUNTRY SECRETARIAT

Ms Assem Smagul
 Assistant Coordinator/Codex Contact Point
 CCEURO Secretariat

Mr Alisher Yermekbayev
 Technical expert

**CODEX SECRETARIAT
SECRÉTARIAT DU CODEX
SECRETARÍA DEL CODEX**

Dr Hilde Kruse
Senior Food Standard Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Rome

Ms Anne Beutling
Monitor & Evaluation Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Rome

Mr David Massey
Special Advisor
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Rome

Ms Ilaria Tarquinio
Programme Assistant
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Rome

Mr Taras Berchuk
Volunteer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Rome

ANNEXE II

Activités à mener dans la région couverte par le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe, en 2020-2021, à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex 2020-2025

OBJECTIF STRATÉGIQUE PRIORITAIRE	OBJECTIF PRIORITAIRE	ACTIVITÉS POUR LA PÉRIODE 2020-2021	JUSTIFICATION DES ACTIVITÉS PROPOSÉES	PARTIE RESPONSABLE OU CHEF DE FILE	RÉSULTATS ESCOMPTÉS D'ICI À 2021	MÉCANISME POUR L'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
1. Réagir rapidement aux problèmes actuels, naissants et cruciaux	1.1 Recenser les besoins et les problèmes naissants	1.1.1 Collecter des informations plus précises sur les problèmes actuels, naissants et cruciaux auxquels sont confrontés les pays, en utilisant et en ajustant les mécanismes existants. 1.1.2 Créer un registre des informations disponibles sur la fraude alimentaire, y compris les coordonnées des points de contact et les lignes directrices concernant la présentation des informations.	Comprendre les besoins de chaque État Membre et les problèmes naissants auxquels ceux-ci sont confrontés. Mettre à la disposition des parties prenantes du Codex, des exemples de fraude alimentaire et des informations sur les autorités compétentes.	Coordonnateur régional/FAO/OMS/Membres/Secrétariat du Codex	Liste complète des enjeux et des besoins des États Membres. Registre fonctionnel disponible en ligne sur le site web du Codex (page web régionale du Codex, par exemple).	Questionnaires Rapport sur le registre (présenté aux organes subsidiaires compétents de la Commission du Codex Alimentarius).
	1.2 Fixer les priorités en matière de besoins et de problèmes naissants	1.2.1 Utiliser les informations disponibles actuellement sur la définition des priorités, et qui peuvent être obtenues auprès des comités du Codex.	Les procédures actuelles d'évaluation et de hiérarchisation des problèmes naissants peuvent être utilisées (et améliorées par le coordonnateur régional, si nécessaire) pour évaluer et hiérarchiser les besoins de la région.	Membres/Coordonnateur régional	Établissement des besoins prioritaires.	Rapport du coordonnateur (au titre du point de l'ordre du jour ayant trait aux travaux du Codex pertinents pour la région).
2. Élaborer des normes fondées sur la science et les principes de l'analyse	2.2 Promouvoir la soumission et l'utilisation de données représentatives à l'échelle	2.2.1 Choisir un thème à partir des appels à fourniture de données des organes d'experts scientifiques de la FAO et de l'OMS, en vue d'une approche coordonnée qui serait élaborée	Permettra d'optimiser la soumission et l'utilisation de données relatives au thème choisi, et de recenser les problèmes et les obstacles que rencontrent les	Membres/Coordonnateur régional/FAO/OMS	Apprentissage collectif sur la façon d'optimiser à l'avenir la	Faire rapport au Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe, à sa trente-deuxième session, sur le programme

OBJECTIF STRATÉGIQUE PRIORITAIRE	OBJECTIF PRIORITAIRE	ACTIVITÉS POUR LA PÉRIODE 2020-2021	JUSTIFICATION DES ACTIVITÉS PROPOSÉES	PARTIE RESPONSABLE OU CHEF DE FILE	RÉSULTATS ESCOMPTÉS D'ICI À 2021	MÉCANISME POUR L'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
des risques du Codex	mondiale lors de l'élaboration et de l'examen des normes du Codex	dans le cadre d'un programme pilote mené par la région Europe.	différents pays de la région en ce qui concerne la communication de données.		communication de données.	pilote et les enseignements tirés de l'expérience.
	2.3 Promouvoir un financement suffisant et pérenne pour les organes d'experts qui fournissent des avis scientifiques.	<p>2.3.1 Contribuer à l'élaboration, en 2020, d'un projet de résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé ayant trait à la sécurité sanitaire des aliments, tel que proposé dans la lettre adressée au Directeur général de l'OMS²⁷ par les États Membres de l'UE et par d'autres pays.</p> <p>2.3.2 Communiquer avec les pays et les missions basées à Genève en vue d'assurer l'adoption, en 2020, de la résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé ayant trait à la sécurité sanitaire des aliments.</p>	Incorporer à la résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé un mécanisme qui permet d'assurer que l'OMS fournisse un financement suffisant et pérenne pour la science.	Membres	Engagement de l'OMS à fournir un financement suffisant et pérenne à partir de son budget de base.	Fait partie du rapport présenté par l'OMS à la Commission du Codex Alimentarius, à sa quarante-troisième session (juillet 2020).

²⁷ CX/EURO 19/31/CRD4.

ANNEXE III**Plan de communication régional du Codex pour 2020-2025**

Le tableau présente les objectifs, les activités, les cibles et les indicateurs proposés pour le Plan de communication régional du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe. Ces éléments découlent de l'Objectif 3 du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025 «Accroître les effets en faisant en sorte que les normes du Codex soient reconnues et utilisées», en particulier l'objectif 3.1 «Faire mieux connaître les normes du Codex».

Objectif	Activités	Partie responsable	Cibles	Indicateurs
1. Établir des voies de communication claires	<p>1.1. Renforcer et améliorer la circulation de l'information et les échanges entre les pays et le Secrétariat du Codex.</p> <p>1.2. Établir des méthodes de communication simples et rapides (groupe sur WhatsApp ou groupe de discussion sur le forum du Codex consacré aux groupes de travail électronique, par exemple).</p>	<p>1.1 Pays et Secrétariat du Codex</p> <p>1.2 Pays et Secrétariat du Codex</p>	<p>D'ici à la trente-deuxième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe (2021), 75 pour cent des membres/observateurs interrogés déclarent que l'actualité, l'accessibilité et la qualité des communications régionales du Codex sont «excellentes» ou «bonnes»</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réponses à l'enquête indiquant que les communications régionales sont «excellentes» ou «bonnes»
2. Communiquer sur l'importance des normes du Codex dans la région	<p>2.1 Fournir chaque mois au Secrétariat du Codex des projets de récits en ligne qui illustrent les travaux sur la sécurité sanitaire des aliments ou les normes ou les initiatives de renforcement des capacités dans la région.</p> <p>2.2 Promouvoir des exemples de réussite et des initiatives régionales, en collaboration avec le Secrétariat du Codex et la FAO/OMS.</p>	<p>2.1 Pays</p> <p>2.2 Secrétariat du Codex, coordonnateur régional et FAO/OMS</p> <p>2.3 Coordonnateur régional, pays, FAO/OMS</p>	<p>D'ici à la quarante-troisième session de la Commission, publier 10 articles sur des actualités qui concernent les pays de la région.</p> <p>D'ici à la trente-deuxième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe, publier 30 articles sur des actualités qui concernent les pays de la région.</p> <p>D'ici à la trente-deuxième session du Comité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de récits publiés par le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe. • Nombre de pays qui ont contribué au moyen d'une publication.

	2.3 Travailler en concertation avec les pays bénéficiaires du Fonds fiduciaire du Codex dans la région, afin de communiquer à chaque étape des projets du Fonds.		FAO/OMS de coordination pour l'Europe, 50 pour cent des pays de la région ont apporté une contribution aux nouvelles du Codex, sur la page web régionale.	
--	--	--	---	--